



Projet de règlement n°77-115 – modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'apporter une modification à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT

que le calcul de la superficie des bâtiments accessoires avec appentis doit être modifié de façon que lorsqu'un appentis est adossé à un bâtiment accessoire, seule la portion de la superficie au sol de l'appentis qui excède cinquante pour cent (50 %) de la superficie au sol du bâtiment accessoire auquel il est adossé est comptabilisée dans la superficie totale des bâtiments accessoires.

CONSIDÉRANT

que cette nouvelle norme s'appliquera sur tous les terrains dont la superficie est de 1400 m.c. et plus;

CONSIDÉRANT

une demande de dispense de lecture du règlement 77-115 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la ville de Saint-Pie qui étaient présents lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés.

EN CONSÉQUENCE,

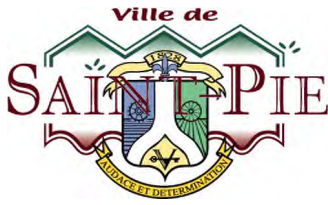
IL EST PROPOSÉ PAR _____

APPUYÉ PAR _____

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2026, le premier projet de règlement numéro 77-115 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis sur les terrains de 1400 m.c. et plus, tel qu'énoncé ci-dessous;



Projet de règlement n°77-115 – modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mai 2026 à 18 h 30 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.



Projet de règlement n°77-115 – modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre : Règlement modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis.

ARTICLE 2

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

La définition de « appentis » de l'article 2.4 du chapitre 2 est modifiée avec l'ajout, à la fin de la phrase suivante, de ceci : « Lorsqu'un appentis est adossé à un bâtiment accessoire, seule la portion de la superficie au sol de l'appentis qui excède cinquante pour cent (50 %) de la superficie au sol du bâtiment accessoire auquel il est adossé est comptabilisée dans la superficie totale des bâtiments accessoires. »

ARTICLE 4

Le chapitre 7 est modifié avec l'ajout de l'article suivant :

7.2.1.2.1 Superficie d'un appentis

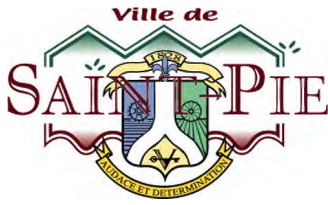
Sur tout le territoire de la Ville, lorsque la superficie du terrain est de plus de 1400 m.c., seule la portion de la superficie au sol de l'appentis qui excède cinquante pour cent (50 %) de la superficie au sol du bâtiment accessoire auquel il est adossé est comptabilisée dans la superficie totale des bâtiments accessoires.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Sébastien Demers
Directeur général et greffier

Mario St-Pierre
Maire

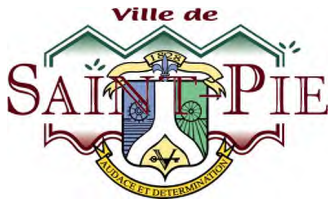


Projet de règlement n°77-115 – modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que :

1. Le projet de règlement a été déposé par le conseil municipal le _____
2. Le règlement a été adopté par le conseil le _____
3. L'avis public d'entrée en vigueur du règlement a été publié sur le site internet de la Ville et sur son babillard prévu à cet effet le _____



Projet de règlement n°77-115 – modifiant le règlement de zonage afin de changer le calcul de superficie totale des bâtiments accessoires avec appentis

DATES IMPORTANTES

	Date	N° Résolution
Avis de motion	7 avril 2026	
Adoption du premier projet de règlement	7 avril 2026	
Assemblée publique de consultation	5 mai 2026	
Adoption du second projet de règlement	5 mai 2026	
Adoption du règlement		
Certificat de publication		
Entrée en vigueur		